

Bulletin résidents-familles

Dans ce numéro :

Mot de la directrice générale	1
Banquets de Noël	1
Mot de l'équipe clinique	1
Suivi du programme qualité	1
Comité de prévention des infections	2
Qu'est-ce qu'un malaise éthique ?	2
Témoin d'un acte répréhensible	2
Un cadeau pour les Fêtes	2
Bris de chauffage	2



Mot de la directrice générale



Ce merveilleux temps de l'année durant lequel fêtes et réjouissances sont à l'honneur est enfin arrivé ! Pendant que Dame Nature a recouvert notre paysage de son grand manteau blanc, c'est la magie de Noël qui s'installe petit à petit. Les lumières des sapins scintillent et les cantiques se font entendre, nous rappelant que de beaux moments en famille, entre proches et amis sont à venir pour le plus grand plaisir de tous, petits et grands. Je profite de cette publication pour vous souhaiter à toutes et tous un temps des fêtes rempli de belles et bonnes choses. Semez le bonheur et la joie autour de vous et surtout, n'hésitez pas à visiter un ami, un proche, une connaissance qui sera peut-être seul en ce précieux temps de l'année.

Joyeuses Fêtes !

*La directrice générale
Manon Dufresne*

Ne manquez pas les Banquets de Noël



Nous vous rappelons les dates des Banquets de Noël dans chacun de nos établissements :

CHSLD St-Georges

- 10 décembre 2019 :** RC - 1^{er} - MM
Ginette Paradis (Poste 2381)
- 11 décembre 2019:** 2e - 5e
Carla Lopes (Poste 2605)
- 12 décembre 2019:** 3e - 4e
Joëlle Beaudoin (Poste 2144)
- 13 décembre 2019:** 6e - 7e - 8e
Karine Caron (Poste 2616)

Centre Le Royer

- 10 décembre 2019 :**
Quartier des Bâisseurs 2e
- 11 décembre 2019 :**
Quartier des Artisans 1er
- 12 décembre 2019**
Quartier des Pionniers 3e
Martin Bisson et Julie Poitras (Poste 3112)

Veuillez noter que des frais de 13\$ seront chargés pour toute annulation effectuée à moins de 48 heures avant la date et l'heure du banquet.

Le service de réadaptation

Mot de l'équipe clinique Notes au dossier

Les notes aux dossiers font partie intégrante du dossier du résident et constituent à ce titre un document légal. Elles sont essentielles pour un suivi optimal des résidents. Les notes au dossier doivent être le reflet des données recueillies, des observations, des interventions, de la surveillance, de l'analyse des résidents. Le personnel reçoit de la formation continue afin

d'assurer la qualité des notes au dossier afin qu'elles soient chronologiques, organisées, immédiates, exactes, concises, précises, objectives et sans jugement ni opinion personnelle.

*Dominique Bélisle,
Directrice adjointe des soins infirmiers*

Suivi du programme qualité mesures d'urgence

Les extincteurs et boyaux d'arrosage de nos centres d'hébergement ainsi que nos systèmes d'alarme incendie et toutes leurs composantes sont vérifiés annuellement par une firme externe qualifiée. Il en est de même au Centre Le Royer concernant notre génératrice qui est démarrée à chaque semaine pour des fins de vérification mécanique et de bon fonctionnement. Au CHSLD St-Georges, c'est le CIUSSS Centre-Sud de l'Île-de-Montréal qui est responsable de cette vérification et nous sommes étroitement en contact avec eux. Des rencontres du Comité des mesures d'urgence sont tenues régulièrement au cours de l'année afin d'être prêt pour toutes situations d'urgence.

*Comité de planification
des mesures d'urgence*

Bulletin résidents-familles

Comité de prévention des infections

Le Comité de prévention des infections pour nos deux (2) établissements regroupe des gestionnaires, des conseillers cliniques et une infirmière. Le comité siège trois (3) fois par année afin de :

- Revoir le programme de prévention des infections ;
- Faire le suivi des éclosions ;
- Faire des recommandations en lien avec la prévention des infections ;
- Faire le suivi des audits et prévalences.

Judith Lafortune, conseillère en prévention des infections et gestion des risques

Qu'est-ce qu'un malaise éthique ?

Le malaise éthique est la première forme que peut prendre le dilemme éthique. En effet, lorsqu'une personne doit agir, elle peut ressentir un malaise devant l'action qu'elle va poser. Ce malaise ou cet inconfort donne souvent l'impression que nos valeurs ne sont pas respectées. Lorsque la personne réfléchit à son malaise, elle peut croire qu'elle est devant un dilemme éthique. Le Comité d'éthique est justement là pour vous accompagner dans votre réflexion dès que vous ressentez un malaise face à une situation. En vous adressant directement à l'un des membres du comité, celui-ci pourra discuter avec vous de la situation difficile rencontrée et clarifier s'il s'agit effectivement d'un dilemme éthique. N'hésitez surtout pas à nous en parler.

Muriel Frénois, présidente du Comité éthique

Vous êtes témoins d'un acte répréhensible ?



La loi relative à la divulgation des actes répréhensibles dans les organismes publics est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Afin de répondre aux exigences de la loi, la direction du Groupe Roy Santé m'a désignée comme responsable du suivi de la divulgation des actes répréhensibles. Un acte répréhensible se définit par le fait de contrevenir à une loi ou à un règlement, un manquement grave à une norme d'éthique ou de déontologie, un acte ou une omission qui porte atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne, etc. Si vous êtes témoin d'un tel acte, je vous invite à communiquer avec moi. Par ailleurs, les modalités de signalement de vos insatisfactions demeurent les mêmes: nous vous invitons à vous adresser d'abord au personnel de l'unité de vie ou à votre chef d'unités en cas de besoin. Le conseiller en milieu de vie et le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services demeurent aussi disponibles. Je demeure accessible pour répondre à vos questions.

*Anne-Marie Cyr, coordonnatrice à la gestion de la qualité
Tél. : 514-849-1357, poste 2420*

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services au Groupe Roy Santé est M. Denis Chaput.

Pour le rejoindre:

CHSLD St-Georges:

514 849-1357, poste 2555

Centre Le Royer:

514 493-9397, poste 3120



Un cadeau pour les Fêtes ?



Durant la période des Fêtes, vous pourriez être tentés d'offrir aux intervenants un petit cadeau ou un pourboire pour les remercier des services rendus. Sachez que chaque membre du personnel dispense les soins avec le même souci de compréhension à chacun des résidents. C'est pourquoi les membres du personnel ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux ou des pourboires. Si vous voulez démontrer votre satisfaction, vous pouvez toujours écrire une carte ou une note de remerciement. Votre bonne humeur est aussi un grand signe de reconnaissance pour le personnel. Si vous désirez absolument offrir un cadeau, il doit être adressé à l'ensemble des employés d'une équipe de travail. Nous vous remercions de votre collaboration.

La direction

Bris de chauffage

Nous tenons à vous informer que le bris de chauffage au CHSLD St-Georges a rapidement été adressé par les personnes concernées de notre organisation, des mesures d'appoint ont été mises en place pour assurer le confort des résidents et membres du personnel. La situation est rétablie depuis mercredi dernier, nous tenions cependant à nous excuser pour les incon vénients occasionnés et vous remercier de votre compréhension dans les circonstances. Sachez que nous travaillons avec le CIUSSS Centre-Sud afin d'éviter ce genre d'événement dans le futur et surtout d'en minimiser les impacts, le cas échéant.

Manon Dufresne, directrice générale